



# Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Direction du greffe

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine tenue le 24 janvier 2012, à la mairie

## RÈGLEMENT NUMERO A-2012-01

### d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2012

ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné lors de la séance du conseil d'agglomération du 13 décembre 2011 et qu'une copie de ce projet de règlement a été remise aux membres du conseil présents;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

POUR CES MOTIFS,

sur une proposition de Nicolas Arseneau,  
appuyée par Germain Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

d'adopter le présent règlement portant le numéro A-2012-01, lequel décrète les différents taux de taxes, compensations et permis qui seront prélevés au cours de l'année 2012 comme suit, à savoir :

## PARTIE 1 TAXES ET TARIFS PERÇUS SUR LE COMPTE DE TAXES ANNUEL

### 1.1 Taxes sur la valeur foncière

Secteur	Taxe générale par 100 \$ d'évaluation <sup>1</sup>	Taxe sur les immeubles non résidentiels
Tous les secteurs	0,3129	0,6580

1

Générale	0,2883
Amélioration réseau routier	0,0246
Total taxes sur la valeur foncière :	0,3129

### 1.2. Services de collecte et de traitement des matières résiduelles

Secteur	Fonctionnement par unité
Secteur résidentiel	Selon les annexes A et B (285 \$)
Secteur commercial	Selon des annexes A, B et C

### 1.3 Service de vidange des boues de fosses septiques

Secteur			
	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> logement	3 <sup>e</sup> logement et plus	Saisonnier
Tous les secteurs	85,00 \$	64,00 \$	42,50 \$

#### 1.4 Remboursement de la vidange d'urgence

Secteur	
Tous les secteurs	89,95 \$ par vidange

### PARTIE 2 TARIFS PERÇUS À L'ACTE

#### 2.1 \* Tarification des apports volontaires au Centre de gestion des matières résiduelles

Catégorie	Unité de mesure				Coût
	Unité	Tonne	Litre	Gallon	
<b>Entrée sur le site</b> (pour les particuliers seulement) prix par 150 pi <sup>3</sup>					20,00 \$
<b>Matières acceptées au compostage</b> (résidus de transformation alimentaires, matières végétales, etc.)		✓			90,00 \$
<b>Matières réutilisables acceptées à Ré-Utiles</b> (meubles, appareils ménagers, ordinateurs, etc)		✓			0 \$
<b>Matières acceptées au recyclage</b> (cartons, papiers, verre, plastiques, cages à homard, etc.)		✓			100,00 \$
<b>Matières destinées à l'élimination</b>		✓			150,00 \$
<b>Résidus de construction – de démolition – de pêche</b> (gypse, béton, asphalte, céramique, bois ou autres matériaux secs)		✓			150,00 \$
<b>Bardeau d'asphalte ou pneus de plus de 48" de diamètre extérieur</b>		✓			75,00 \$
<b>Pneus sans jante max. 48" de diamètre extérieur</b>	✓				0 \$
<b>Pneus avec jante max. 48" de diamètre extérieur</b>	✓				2,50 \$
<b>Boues de fosses septiques</b>				✓	0,02 \$
<b>Huiles usées domestiques</b> (si d'origine pétrolière et couvertes par la SOGHU)			✓		0 \$
<b>Huiles usées domestiques</b> (d'origine animale, végétale ou de cuisson)			✓		0,15 \$
<b>Véhicules routier en métal hors d'usage</b>	✓				0 \$
<b>Roulottes, véhicules récréatifs, bateaux de plaisance si apportés les jours ouverts au public</b> prix par 150 pi <sup>3</sup>					20,00 \$
<b>Roulottes, véhicules récréatifs, bateaux de plaisance si apportés autrement</b>		✓			150,00 \$
<b>Batteries de véhicules hors d'usage</b>	✓				0 \$
<b>Restes de peinture ou de teinture domestique dans le contenant d'origine</b>	✓				0 \$
<b>Branchages et copeaux de bois</b>		✓			0 \$
<b>Livraison de résidus domestiques acceptés à un centre de transfert par un particulier</b> (IE, IHA, GE).	✓				20,00 \$
<b>Service de pesée (taxable)</b>	✓				15,00 \$
<b>Déchargement nécessitant l'utilisation de la machinerie</b>	À l'heure (min. ½ heure)				75,00 \$
<b>Métaux ferreux et non ferreux</b>		✓			0 \$
<b>Livraison nécessitant l'entrée au travail d'un employé municipal (le taux est majoré les jours fériés)</b>	✓				90,00 \$

<b>Traitement du carton, le moindre de :</b>	Par ballot				40 ±15 pieds cubes pour 8 \$
		✓			15 ±10 pieds cubes pour 4 \$
					90,00 \$

## 2.2 \* Frais relatifs à la collecte de conteneurs de type roll-off

Description	Unité d'imposition	Coût
Livraison ou collecte de conteneur	Par collecte ou par livraison	80,00 \$
Location de conteneur de type roll-off (40 v <sup>3</sup> ) excluant les coûts de traitement des matières résiduelles et la livraison	Par semaine	120,00 \$
Location de conteneur de type roll-off (40 v <sup>3</sup> ) excluant les coûts de traitement des matières résiduelles et la livraison	Par jour	25,00 \$
Nettoyage de conteneur de type roll-off	Par nettoyage	25,00 \$
Collecte et traitement de carton en ballots	Par ballot	40 ±15 pieds cubes pour 12 \$ 15 ±10 pieds cubes pour 6 \$

## 2.3 Frais supplémentaires relatifs à la collecte manuelle aux résidences

Description	Unité d'imposition	Coût
Collecte manuelle due au débordement	360 litres	5,00 \$

## 2.4 Redevance à l'enfouissement

Description	Unité de mesure	Coût
Applicable aux matières éliminées	Par tonne	Le coût est fixé en vertu du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, R.Q. c. Q-2, r.43 du gouvernement du Québec.

## 2.5 Frais – Transport d'eau

Description	Unité d'imposition	Coût
Rémunération – Transport d'eau par camion-citerne	Par voyage	80,00 \$

## PARTIE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE  
Donné aux Îles-de-la-Madeleine  
Ce 2 février 2012



Jean-Yves Lebreux, greffier

# MUNICIPALITÉ DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE - ANNEXE A - RÈGLEMENT NO A-2012-01

## Grille de tarification pour les industries, commerces et institutions (ICI 2012)

### Résidentiel

		Nombre d'unités
Résidentiel avec service annuel	1er logement	1.00
	2e et 3e logement (par logement)	0.42
Résidentiel multifamilial	4 logements et plus : contrat commercial obligatoire= min.	2.38
Résidentiel avec service saisonnier		0.50

### Coût annuel location, collecte et traitement pour conteneurs :

	Location/an	Coût collecte brun	Coût collecte vert	Coût collecte gris	Classe/base
E-2 v.c.	0.87	2.17	1.64	4.11	0.52
E-4 v.c.	1.06	3.50	2.63	6.80	0.59
E-6 v.c.	1.31	4.83	3.64	9.53	0.87
E-8 v.c.	1.45		5.15	13.35	1.68

### Coût annuel de collecte et traitement pour bacs roulants (A,B,C = Service en bordure de la route et D1,D2,D3 = service sur le terrain)

	Collecte Brun (34,5)	Collecte Vert (26)	Collecte Gris (26)	Classe/base
A (1 bac)	0.38	0.25	0.74	0.00
B (2 bacs)	0.76	0.50	1.49	0.08
C (3 bacs)	1.14	0.75	2.24	0.08
C+1 (4 bacs)	1.52			
D1 (1 bac terrain)	0.98	0.68	1.68	0.08
D2 (2 bacs terrain)	1.36	0.94	2.43	0.16
D3 (3 bacs terrain)	1.74	1.19	3.17	0.50

### Coût de collecte additionnelle incluant le traitement des matières résiduelles pour les conteneurs

	Collecte Brun	Coût collecte vert	Coût collecte gris	
E-2 v.c.	0.06	0.06	0.16	Frais supplémentaires de 5 \$ si collecte manuelle due au débordement)
E-4 v.c.	0.10	0.10	0.26	Frais supplémentaires de 5 \$ si collecte manuelle due au débordement)
E-6 v.c.	0.14	0.14	0.37	Frais supplémentaires de 5 \$ si collecte manuelle due au débordement)
E-8 v.c.		0.20	0.51	Frais supplémentaires de 5 \$ si collecte manuelle due au débordement)

### Coût de collecte additionnelle incluant le traitement des matières résiduelles pour bacs roulants (ICI saisonniers seulement)

	Collecte Brun (34.5)	Collecte Vert (26)	Collecte Gris (26)
A (1 bac)	0.01	0.01	0.03
B (2 bacs)	0.02	0.02	0.06
C (3 bacs)	0.03	0.03	0.09
D1 (1 bac terrain)	0.02	0.02	0.06
D2 (2 bacs terrain)	0.04	0.04	0.09
D3 (3 bacs terrain)	0.05	0.05	0.12

# MUNICIPALITÉ DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE - ANNEXE B - RÈGLEMENT NO A-2012-01

## Grille de tarification pour les industries, commerces et institutions (ICI 2012)

### Résidentiel

		Nombre d'unités
Résidentiel avec service annuel	1er logement	285.00
	2e et 3e logement (par logement)	120.00
Résidentiel multifamilial	4 logements et plus : contrat commercial obligatoire= min.	680.00
Résidentiel avec service saisonnier		142.50

### Coût annuel location, collecte et traitement pour conteneurs :

	Location/an	Coût collecte brun	Coût collecte vert	Coût collecte gris	Classe/base
E-2 v.c.	248.00	621.00	468.00	1172.00	150.00
E-4 v.c.	303.00	998.00	752.00	1940.00	170.00
E-6 v.c.	375.00	1378.00	1039.00	2717.00	250.00
E-8 v.c.	414.00		1469.00	3806.00	480.00

### Coût annuel de collecte et traitement pour bacs roulants (A,B,C = Service en bordure de la route et D1,D2,D3 = service sur le terrain)

	Collecte Brun (34,5)	Collecte Vert (26)	Collecte Gris (26)	Classe/base
A (1 bac)	109.00 \$	72.00 \$	213.00 \$	0.00 \$
B (2 bacs)	218.00 \$	144.00 \$	427.00 \$	24.00 \$
C (3 bacs)	326.00 \$	216.00 \$	640.00 \$	24.00 \$
C+1 (4 bacs)	435.00 \$			
D1 (1 bac terrain)	280.00 \$	196.00 \$	480.00 \$	24.00 \$
D2 (2 bacs terrain)	389.00 \$	268.00 \$	693.00 \$	48.00 \$
D3 (3 bacs terrain)	498.00 \$	340.00 \$	906.00 \$	144.00 \$

### Coût de collecte additionnelle incluant le traitement des matières résiduelles pour les conteneurs

	Collecte Brun	Coût collecte vert	Coût collecte gris	
E-2 v.c.	18.00 \$	18.00 \$	45.08 \$	Frais supplémentaires de 5 \$ si collecte manuelle due au débordement)
E-4 v.c.	28.93 \$	28.92 \$	74.62 \$	Frais supplémentaires de 5 \$ si collecte manuelle due au débordement)
E-6 v.c.	39.94 \$	39.96 \$	104.50 \$	Frais supplémentaires de 5 \$ si collecte manuelle due au débordement)
E-8 v.c.		56.50 \$	146.38 \$	Frais supplémentaires de 5 \$ si collecte manuelle due au débordement)

### Coût de collecte additionnelle incluant le traitement des matières résiduelles pour bacs roulants (ICI saisonniers seulement)

	Collecte Brun (34,5)	Collecte Vert (26)	Collecte Gris (26)
A (1 bac)	3.50 \$	3.50 \$	8.19
B (2 bacs)	6.50 \$	6.50 \$	16.42
C (3 bacs)	10.00 \$	10.00 \$	24.62
D1 (1 bac terrain)	8.50 \$	8.50 \$	18.46
D2 (2 bacs terrain)	11.50 \$	11.50 \$	26.65
D3 (3 bacs terrain)	14.50 \$	14.50 \$	34.85

# MUNICIPALITÉ DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE - ANNEXE C - RÈGLEMENT N° A-2012-01

## Grille de tarification des matières résiduelles pour les industries, commerces et institutions (ICI) ayant leur lieu d'établissement dans résidence principale

### Coût annuel de base pour la collecte et le traitement des matières résiduelles pour les (ICI) dans résidence générant peu de déchets

Catégorie	Description	Nombre d'unités	Coût de base
SCR1	Spécial commerce dans résidence, générant peu de déchets. Exemples : bureau administratif, lieu de culte et autres.	1.385	395,00
SCR2	Spécial commerce dans résidence, générant plus de déchets que SCR1. Exemples : Salon de coiffure, d'esthétique, de soins corporels, couette et café, boutique artisanale et autres.	1.561	445,00 \$

### Coût annuel pour la collecte et le traitement des matières résiduelles pour les (ICI) dans résidence plus services additionnels

Catégorie	Description	Services additionnels				Nombre d'unités	Coût total (Arrondi au 5 \$ le plus près)
		Bac brun chacun (109 \$)	Bac vert chacun (72 \$)	Bac gris chacun (213 \$)	Logement chacun (120 \$)		
SCR3	Coût de base de SCR1				1	1.807	515,00 \$
SCR4	Coût de base du SCR2		1		1	2.228	635,00 \$
SCR5	Coût de base du SCR2						N'existe plus
SCR6	Coût de base du SCR2		1			1.807	515,00 \$
SCR7	Coût de base du SCR2			1		2.315	660,00 \$
SCR8	Coût de base du SCR2				1	1.982	565,00 \$
SCR9	Coût de base du SCR2				2	2.403	685,00 \$
SR10	Coût de base du SCR2						N'existe plus
SR11	Coût de base du SCR2		1		2	2.649	755,00 \$
SR12	Coût de base du SCR2	1				1.947	555,00 \$
SR13	Coût de base du SCR2						N'existe plus
SR14	Coût de base du SCR2						N'existe plus

- Si résidence principale avec 1 ou 2 logements supplémentaires : 285 \$ (1 unité de base) et 120 \$ (0.421 unité) par logement supplémentaire
- Si 4 logements et plus : contrat commercial obligatoire min. 680 \$ (2.385 unités)